

# HORS CLASSE DES PROFESSEURS D'EPS 2014

| Echelon                   | Candidats 2014 | Chef d'établissement | Avis 2014     | Inspection      | Avis 2014     |
|---------------------------|----------------|----------------------|---------------|-----------------|---------------|
| 11 <sup>ème</sup> échelon | 53 (7,12 %)    | Très favorable       | 234 (31,41 %) | Très favorable  | 130 (17,45 %) |
| 10 <sup>ème</sup> échelon | 169 (22,68 %)  | Favorable            | 447 (60 %)    | Favorable       | 475 (63,76 %) |
| 9 <sup>ème</sup> échelon  | 198 (26,58 %)  | Sans opposition      | 59 (7,92 %)   | Sans opposition | 135 (18,12 %) |
| 8 <sup>ème</sup> échelon  | 180 (24,16 %)  | Défavorable          | 5 (0,67 %)    | Défavorable     | 5 (0,67 %)    |
| 7 <sup>ème</sup> échelon  | 145 (19,46 %)  |                      |               |                 |               |
| TOTAL                     | 745            |                      |               |                 |               |

La position du *SIAES* - FAEN est claire :

➤ LE *SIAES* - FAEN ESTIME NORMAL QUE L'ANCIENNETÉ SOIT PRISE EN COMPTE et œuvre pour que les professeurs ayant fait une carrière complète dans la fonction publique soient admis à la retraite en ayant atteint l'indice terminal de la Hors Classe. Sauf exceptions (refus de l'inspection et/ou de l'administration) les collègues au 11<sup>ème</sup> échelon et les plus âgés du 10<sup>ème</sup> échelon ont pu être promus.

➤ CONTRAIREMENT AUX AUTRES SYNDICATS, LE *SIAES* - FAEN NE REJETTE PAS POUR AUTANT LE « MÉRITE ».

NOUS ESTIMONS QUE LE TRAVAIL DE CHACUN DOIT ÊTRE RECONNU À SA JUSTE VALEUR. Cela à l'expresse condition que le « mérite » soit apprécié sur des critères objectifs et indiscutables, ce qui est loin d'être toujours le cas.

Le *SIAES* - FAEN est donc opposé à un système de promotion « tout à l'ancienneté » et défend également la promotion de professeurs au 10<sup>ème</sup> échelon, voire au 9<sup>ème</sup>, bénéficiant des meilleurs avis et/ou de points diplômes et/ou de points bi-admissibilité et/ou de points « éducation prioritaire ».

Le *SIAES* - FAEN est le seul syndicat à tenir cette position.

Trop d'avis restent sujets à caution et à discussion, particulièrement pour celles et ceux qui, susceptibles d'être promu(e)s, ne le sont pas par suite d'un avis qui les pénalise lourdement et sur lequel un doute peut être émis. Le « phénomène de cour » doit être évité, tout comme l'arbitraire. De nombreuses disparités existent entre établissements.

Le *SIAES* - FAEN dénonce l'arbitraire, les appréciations injustes bloquant la promotion de certains collègues et les dégradations injustifiées de l'avis.

Le *SIAES* - FAEN demande à ce titre une transparence totale avec la possibilité de contestation en CAPA de l'avis du chef d'établissement et/ou de l'Inspection avant la décision finale du Recteur.

## ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2014

Pour nous permettre de continuer à VOUS REPRÉSENTER et VOUS DÉFENDRE à tous les niveaux, ACADÉMIQUE et NATIONAL, SYNDICAL et FÉDÉRAL,

**VOTEZ POUR LES LISTES *S.I.A.E.S.* - *SIES* / FAEN ! Soutenez le syndicalisme INDÉPENDANT !**

|  |  |   |  |   |
|--|--|---|--|---|
| Vote électronique<br>du<br>27 Novembre 2014<br>au<br>4 Décembre 2014 | <b>CAPA</b><br>Commission<br>Administrative Paritaire<br>Académique  | <b>CAPN</b><br>Commission<br>Administrative Paritaire<br>Nationale  | <b>CTA</b><br>Comité<br>Technique<br>Académique                                      | <b>CTM</b><br>Comité<br>Technique<br>Ministériel                                      |
| Professeurs<br>d'EPS<br>et CE d'EPS                                  | <br>Liste <i>S.I.A.E.S.</i> | <br>Liste d'union<br><i>SIES</i> - <i>SNCL</i> |  |  |

Le *SIAES* (syndicat académique), le *SIES* (syndicat national), le *SAGES* (Syndicat des Agrégés de l'Enseignement Supérieur) et le *SNCL* (Syndicat National des Lycées et des Collèges) sont des syndicats indépendants affiliés à la *FAEN* (Fédération Autonome de l'Éducation Nationale).